

Article 18 A -Débat du 2 juillet 2015

[M. le président](#). La commission a maintenu la suppression de l'article 18 A.

La parole est à M. Jacques Moignard, pour soutenir l'amendement n° 1145.

[M. Jacques Moignard](#). Je me fais ici le porte-voix de M. Giacobbi pour présenter une disposition qui a fait couler beaucoup d'encre et fait dire beaucoup de bêtises, que la passion excuse sans doute.

Un rappel historique : au sein de l'Assemblée de Corse, l'UMP a proposé une taxe de mouillage, à l'instar de celle qui est en vigueur dans le périmètre du parc de la Maddalena, pendant italien du parc marin de Bonifacio, les deux parcs étant liés dans le cadre d'un groupement européen. L'ensemble de la zone est sur-fréquentée par des navires de grande taille et la taxe est notamment destinée à donner des moyens pour la surveillance et le ramassage des déchets, afin d'éviter l'interdiction de mouillage, toujours possible.

Le Gouvernement n'a pas souhaité créer une taxe spécifique à la Corse, arguant d'un risque d'inconstitutionnalité, mais oubliant ainsi que notre projet visait à apporter une réponse spécifique à un problème spécifique à la réserve naturelle des bouches de Bonifacio : le mouillage généralisé de très grands navires dans une réserve naturelle, que l'on ne trouve nulle part ailleurs en France. Or, bien des taxes sont spécifiques à une partie du territoire. Leur constitutionnalité découle du fait qu'elles apportent une réponse adaptée à un problème spécifique aux territoires considérés, par exemple une taxe sur les bureaux à Paris et en région parisienne ou une taxe sur les transports en Corse, unique en France, qui rapporte tout de même quelque 30 millions d'euros par an.

La rédaction générale et impersonnelle retenue par le Gouvernement ne s'applique en fait qu'à la Corse, et plus particulièrement à Bonifacio, et éventuellement, comme cela a été évoqué voilà plus d'un mois maintenant, à Cerbère et Banyuls. Cette généralité, pourtant théorique, a créé une polémique que je regrette, en faisant croire à une perspective de généralisation de cette taxe.

Ce qui est proposé est d'abord une taxe propre à la collectivité territoriale de Corse. Ne me rétorquez pas que c'est inconstitutionnel, car les exemples que je viens de citer démontrent le contraire. Notre position a du reste été confirmée par la doctrine, notamment par le professeur Castagnède, ancien directeur de la *Revue de droit fiscal*.

C'est, ensuite, un alignement strict sur les dispositions applicables à la Maddalena, soit cinq euros par jour et par mètre linéaire. Nous limitons l'assiette aux navires de plus de 24 mètres, c'est-à-dire de grands navires, sans incidence pour les navires de taille inférieure.

Il y a donc plus lieu de polémiquer. De deux choses l'une : soit vous acceptez, pour les bouches de Bonifacio, d'aligner la fiscalité du mouillage des deux côtés de la frontière maritime qui traverse l'ensemble géré, sous forme de parc marin, pour la France et l'Italie dans le cadre d'un groupement européen de coopération environnementale, soit vous le refusez. En ce cas, pour éviter qu'il devienne excessif, le mouillage devra être limité, voire complètement interdit dans les limites de la réserve naturelle.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Olivier Dussopt, *rapporteur.* Au fil des débats en commission, et ils ont été longs, s'est dégagée une position constante de rejet de cet amendement. La seconde lecture a donné l'occasion aux sénateurs de s'interroger sur le dispositif qu'ils avaient adopté en première lecture, ce qui les a amenés à le supprimer après l'avoir réintégré en commission. Avis défavorable donc.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Marylise Lebranchu, *ministre.* Ce sujet a, en effet, fait couler beaucoup d'encre – d'ancres ! – dans l'aire maritime protégée dont il est ici question. Je regrette que le débat ait étendu à toute la France, ce qui n'avait pas lieu d'être.

M. Dominique Tian. Il fallait nous écouter !

Mme Marylise Lebranchu, *ministre.* Ce débat a été parfaitement instrumentalisé. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) De telles situations sont toujours regrettables, dans lesquelles on ne peut plus arrêter le flux des protestations alors même qu'aucun de ceux qui les expriment n'est concerné. Je tiens à le rappeler car, quand on est législateur, il faut être précis.

Nous devons trouver une solution.

M. Jean-Frédéric Poisson. Le ciel vous entende !

Mme Marylise Lebranchu, *ministre.* Nous nous sommes donc rendus, le week-end dernier, sur l'aire marine protégée de Bonifacio et avons eu des échanges très intéressants avec des propriétaires de bateaux. J'y ai constaté la présence de très grosses unités, qu'il est très rare de voir ailleurs. Compte tenu de leur importance, ces bateaux sont fortement taxés dans les ports – 3 000 euros la nuit – et ne s'en plaignent aucunement.

Louées pour des sommes très élevées – 500 000 euros la semaine pour celle que nous avons pu voir – ces unités servent aux vacances à quelques personnes qui disposent de moyens importants. Elles ont pris l'habitude de s'ancrer sur un endroit magnifique, que certains ont la chance de fréquenter et que je connais pour ma part depuis dimanche après-midi : l'aire marine protégée de Bonifacio, avec les îles que vous connaissez et la vue sur la Maddalena. C'est désormais une zone protégée où, par exemple, la pêche est interdite. Le mérrou s'y développe largement, ce qui prouve que les interdictions ont des conséquences heureuses pour l'environnement !

Or, lorsque ces grosses unités s'ancrent, elles se mettent à tourner.

Mme Delphine Batho. Et arrachent tout.

Mme Marylise Lebranchu, *ministre.* Ainsi, un bateau appartenant à une société bien connue que je ne citerai pas pour ne pas lui faire de publicité a totalement ravagé 5 000 mètres carrés de fond marin.

La collectivité territoriale de Corse – CTC – a bien l'intention de remplir son devoir et Paul

Giacobbi et Camille de Rocca-Serra, qui étaient avec nous dimanche, ou Jean-Charles Orsucci, ont pour seul objectif de déterminer comment réguler l'ancrage de ces énormes unités de plaisance – ce ne sont pas des bateaux à voile ni de petits bateaux de pêche – pour éviter la disparition des grands herbiers.

Je comprends parfaitement et partage l'anxiété des élus, qui sont en outre responsables de l'aire marine protégée. Comment protéger une aire marine, si l'on ne vous donne aucun droit ?

Je pense donc que nous allons nous acheminer, avec l'aide des élus que j'ai cités tout à l'heure et de la CTC, vers la recherche d'une solution consistant peut-être à interdire quelques périmètres très restreints, en particulier à proximité des îles Lavezzi, à organiser le mouillage sur d'autres périmètres de plus grande profondeur, où les bateaux ne risquent pas de racler les fonds marins... et à laisser les petits bateaux faire ce qu'ils veulent, car eux ne provoquent pas de dégâts. Je précise que dans cette zone, les « petits bateaux » mesurent jusqu'à 25 ou 30 mètres, taille que je vous invite à comparer avec celles qu'on peut observer dans d'autres aires marines.

Cette idée devra être travaillée car, bien que cet amendement soit de qualité, il n'est pas viable constitutionnellement. Je vous demande donc de le retirer, car il n'est pas possible de le soutenir. J'en suis désolée, car il aborde une vraie question, qu'on a eu tort de sous-estimer. Nous allons cependant nous efforcer de trouver une solution qui permette de créer des mouillages spécifiques pour les très grosses unités, moyennant, bien sûr, le versement d'une redevance – laquelle, d'après les propriétaires de ces bateaux, est de toute façon inférieure au prix d'une nuit dans le port et ne leur pose aucun problème. Il faudra donc notamment prévoir des coffres importants permettant de stabiliser les bateaux et d'éviter qu'ils ne raclent 5 000 mètres carrés par nuit d'ancrage.

Je vous remercie d'avoir porté cette question. Je ne peux malheureusement pas vous suivre, mais l'engagement est pris de travailler à une solution que, pour l'instant, nous n'avons pas encore trouvée. Je regrette toutefois que l'ensemble des plaisanciers de France aient été saisis d'une question qui n'était pas à l'ordre du jour pour eux.

M. le président. La parole est à M. Gilles Lurton.

M. Gilles Lurton. Nous y revoilà donc : à la faveur de cet article 18, la taxe sur le mouillage revient à l'ordre du jour ! Je m'apprêtais à vous remercier, madame la ministre, de vous être résolue à ne pas proposer au cours de cette deuxième lecture de réinstaurer cette taxe inique sur les mouillages dans les aires marines protégées, car je maintiens pour ma part que cette taxe, dans la version qui en était donnée en première lecture, concernait l'ensemble de notre littoral et excédait de beaucoup le champ de la définition que vous avez bien voulu en donner.

L'article L. 334-1 du code de l'environnement concerne en effet tous les parcs nationaux, toutes les réserves naturelles, tous les arrêtés de biotope et tous les sites Natura 2000 ayant une partie maritime, ainsi que tous les parcs naturels marins. Je maintiens donc que cette taxe devait être supprimée.

Je regrette simplement qu'en affirmant votre souhait de ne pas proposer à nouveau cette disposition à l'Assemblée nationale, vous ayez, selon vous, voulu éviter que la rumeur se propage. Mais la nouvelle taxe, introduite aujourd'hui par la voie d'un nouvel amendement et

réservée aux bateaux de plus de 24 mètres et au littoral corse, constitue un précédent dangereux et laisse craindre à court terme une généralisation de la taxation sur les mouillages à l'ensemble des aires marines protégées françaises.

En outre, tel qu'il est proposé, l'amendement constitue une entorse grave aux principes constitutionnels, car il institue une mesure fiscale pour une seule collectivité, un seul territoire marin et une seule catégorie de navires. Nous maintenons donc notre opposition ferme et résolue à la création d'une telle taxe.

M. le président. La parole est à M. Patrick Mennucci.

M. Patrick Mennucci. Je tiens à remercier Mme la ministre pour sa position très sage. Nous avons subi durant plusieurs mois beaucoup de désinformation.

M. Dominique Tian. Il faudrait lire le texte !

M. Patrick Mennucci. Plusieurs parlementaires de l'UMP ont pris plaisir à patouiller... (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Si, vous avez, avec plaisir et de façon organisée, raconté des balivernes ! (*Protestations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Gilles Lurton, M. Martial Saddier et M. Jean-Frédéric Poisson. Ce n'est pas vrai !

M. Dominique Tian. La preuve ?

M. Patrick Mennucci. Il n'y a pas de preuves, il y avait... (*Mêmes mouvements.*)

M. le président. La parole est à M. Mennucci, et à lui seul.

M. Patrick Mennucci. J'ai toujours été convaincu qu'il ne fallait pas voter ce texte.

M. Jean-Frédéric Poisson. Quel rétropédalage !

M. Patrick Mennucci. En même temps, puisque nous sommes à la fin du processus et qu'il faut en terminer, je rappelle que, pendant trois mois, comme si vous n'aviez rien d'autre à faire, vous avez pris ce sujet et l'avez tourné dans tous les sens. Nous avons eu ainsi droit à des réunions pour nous expliquer qu'il allait falloir payer pour aller se baigner devant la plage des Catalans avec une « barquette » – c'est ainsi que nous appelons nos bateaux à Marseille – de quatre mètres cinquante !

Tout cela est absolument absurde et je voulais remettre les choses en place.

Mme Marylise Lebranchu, *ministre*. Très bien !

M. Patrick Mennucci. Il n'en a jamais été question, si ce n'est dans l'esprit des parlementaires de l'UMP, qui ont profité de la position des Corses pour tenter de mettre de l'huile sur le feu sans aucune raison. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Pour en revenir à l'amendement qui nous est présenté aujourd'hui et sur lequel la commission

a émis un avis défavorable, un problème de fond se pose : c'est l'interdiction de mouillage dans le parc qui serait la seule solution ! Faire payer aux gens quelques centaines d'euros pour les laisser défoncer notre posidonie, ce n'en est pas une. Je ne comprends toujours pas cette position et M. Orsucci, maire de Bonifacio, n'est pas loin de partager cet avis.

Ces bateaux ne rapportent strictement rien à la commune de Bonifacio...

M. Dominique Tian. Parce qu'ils ne vont pas au restaurant ? Ils ne font pas leurs courses ?

M. Patrick Mennucci. ...parce que les gens vont de l'autre côté, à La Maddalena, pour faire leurs courses.

M. le président. Merci de conclure !

M. Patrick Mennucci. Je considère donc qu'il est très bien de voter contre cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Dominique Tian.

M. Dominique Tian. Je remercie tout d'abord Mme la ministre, qui a pris sur son temps précieux pour se rendre à Bonifacio ce week-end afin de vérifier si les bateaux faisaient plus de 50 mètres et s'ils payaient 500 000 euros par semaine – je n'en sais rien ! – ; je voulais saluer votre professionnalisme, madame la ministre ! C'est impressionnant !

Mme Marylise Lebranchu, *ministre*. Il faut venir avec nous ! On va faire une mission !

M. Jean-Jacques Urvoas, *président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République*. La ministre se contente de regarder les bateaux : vous, vous les utilisez !

M. Dominique Tian. Ensuite, je regrette que M. Mennucci, qui a pris acte qu'il ne fallait pas le faire dans le département, veuille aujourd'hui faire de la politique. Gilles Lurton a bien résumé la situation en indiquant que, quoi que l'on en dise, cela ne concernait pas seulement la Corse mais toutes les aires marines protégées : tous les juristes vous le confirmeront, madame la ministre !

C'est tellement absurde que je vous propose, pour aller à l'essentiel, de lire l'amendement proposé par nos collègues – cela vaut la peine de prendre deux minutes pour le lire – afin de savoir sur quelles bases la taxation se fera.

Mme Marylise Lebranchu, *ministre*. Arrêtez votre cinéma !

M. Dominique Tian. Nous sommes contre, parce que nous trouvons que c'est idiot et que cela coûtera plus cher à collecter que cela ne devrait rapporter.

Mme Marylise Lebranchu, *ministre*. Mais non !

M. Dominique Tian. Si ses fonds marins sont menacés, ce que nous comprenons parfaitement, la collectivité de Corse n'a qu'à réaliser des mouillages, des coffres, auxquels les plaisanciers pourront directement s'y amarrer.

Mais lisez cet amendement : le montant de la taxe proposée serait de 5 euros par jour et par mètre de longueur de coque au-delà de 24 mètres. Si le bateau fait 25 mètres, vous paierez 5 euros de plus ; s'il fait 26 mètres, vous paierez 10 euros de plus, etc. On va donc importuner les gens et leur demander un certain nombre de documents pour un gain de 5, 10, 15 ou 20 euros. Cette taxe est, par nature, absurde sur le plan économique : il coûtera plus cher d'aller chercher l'argent que cela ne rapportera.

De plus, cela ne résout aucun problème. Si la collectivité de Corse veut des revenus supplémentaires, c'est son droit : elle crée des coffres, les bateaux viennent et paient telle ou telle somme, comme au port de Bonifacio, et la situation sera tout à fait normale, en Corse comme en Sardaigne. Mais taxer des bateaux sans savoir quel type de bateaux ni dans quelle mesure ...

Mme Marylise Lebranchu, *ministre*. Ce n'est pas une taxe ! Il faut faire du droit, monsieur le député !

M. Dominique Tian. S'ils font les ravages que la ministre indique, nous sommes d'accord : que l'on crée des coffres, que l'on offre une prestation de service et qu'on la fasse payer. Ce que vous vouliez au départ – c'est bien, madame la ministre, d'être revenu sur votre décision –, c'était faire payer un droit de mouillage.

M. le président. Merci de conclure !

M. Dominique Tian. Monsieur le président, nous parlons du mouillage : cela vaut le coup de prendre deux minutes...

M. le président. Si tout le monde dit la même chose, on n'avancera pas !

M. Dominique Tian. Le mouillage, c'est le fait de jeter l'ancre. Cette taxe aura un effet extraordinaire : les gens utiliseront le GPS avec le positionneur pour que les moteurs corrigent en permanence l'assiette du bateau, ce qui se fait souvent d'ailleurs, pour qu'il reste au même endroit, ce qui leur permettra d'être exonérés de cette taxe de mouillage.

M. le président. Merci, monsieur Tian !

M. Dominique Tian. Tout cela est donc totalement absurde et vous avez eu raison de réagir, madame la ministre. Surtout, refusez cet amendement !

M. Jean-Frédéric Poisson. C'est bien une taxe, madame la ministre : c'est écrit dans l'amendement !

M. le président. La parole est à M. Paul Molac.

M. Paul Molac. Il faut raison garder ! Tout d'abord, le président Giacobbi s'est clairement expliqué : cela concerne les aires marines protégées gérées par une collectivité locale. Il y en a trois en France – l'aire de Bonifacio, celle de Scandola et une autre dans l'Hérault –, ce qui est déjà très limité.

De plus, l'amendement propose de taxer les bateaux de plus de 24 mètres : cela ne concerne donc pas la petite plaisance ! On a fait beaucoup de mousse avec cette affaire alors que ce

n'était pas nécessaire. Je suis tout à fait d'accord avec Mme la ministre, qui a parfaitement expliqué les ravages que cela pouvait causer dans les herbiers. En outre, ces bateaux se débarrassent de leurs déchets et laissent les communautés de communes ou les communes du sud de la Corse les gérer, alors que celles-ci n'ont pas à le faire sans la moindre contrepartie.

Enfin, monsieur Tian, on aura beau créer des coffres, si on n'oblige pas les gens à les utiliser, ils ne le feront pas : ils iront ailleurs, et vous le savez bien !

Cet amendement sera retiré mais, pour ma part, je l'aurais voté parce qu'il vise non pas la petite plaisance, mais une industrie touristique organisée qui met à mal la réserve des Bouches de Bonifacio.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Marylise Lebranchu, *ministre*. Faisons attention aux mots : tout d'abord, les ministres peuvent se rendre dans les territoires. J'ai fait vingt-cinq ou trente déplacements : effectivement, je n'ai que cela à faire, aller voir les territoires – je passe ma vie à le faire ! Mais si vous, vous connaissez les prix de location à la semaine, moi je ne les connais pas.

J'ai, c'est vrai, découvert en Corse un problème qui n'existe pas ailleurs.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Exactement ! Cela ne s'applique pas à la pêche au bar !

Mme Marylise Lebranchu, *ministre*. J'ai assisté à une réunion provoquée par des courriers, des mails, des SMS – que sais-je encore ! –, dans laquelle les gens me disaient qu'on n'aurait plus le droit de jeter l'ancre en baie de Morlaix ! Et ce alors qu'il s'agit d'un cas particulier, qui n'en mérite pas moins toute l'attention des législateurs.

M. Patrick Mennucci. Bien sûr !

Mme Marylise Lebranchu, *ministre*. Il est trop facile en effet de faire créer des aires maritimes protégées et de dire ensuite : « Débrouillez-vous pour les protéger ; nous, on s'en fiche ! » Non, on ne s'en fiche pas : c'est un vrai sujet, un sujet important. Mais c'est de façon non raisonnable qu'on a alerté tous les plaisanciers : j'étais extrêmement mal à l'aise de devoir répondre aux petits plaisanciers qui craignaient de ne plus pouvoir jeter l'ancre dans la baie de Morlaix qu'on leur avait raconté des histoires. C'est n'importe quoi !

Vous dites que c'est absurde, mais c'est cette campagne qui a été absurde ! Je suis désolée de devoir vous dire qu'il ne fallait pas mener ce type de campagne, d'une part, parce que cela a inquiété les gens pour rien et, d'autre part, parce que nous, nous cherchons une solution et nous la trouverons. Il faut en effet ne plus parler de « taxe » – nous l'avons dit à Paul Giacobbi hier – tout en créant une redevance pour le mouillage sur coffre de ces très grandes unités. Si vous pensez que les grandes unités de 35, 40 ou 50 mètres qui ont ratiboisé les 5 000 mètres carrés d'aire marine protégée ne doivent pas participer à la création des coffres, alors dites-le ! Mais ne dites pas que c'est absurde !

M. Dominique Tian. Mais nous sommes d'accord !

Mme Marylise Lebranchu, *ministre*. Ne dites pas que c'est absurde en nous montrant du doigt, comme si nous avions voulu taxer ces « pauvres » plaisanciers naviguant sur des bateaux de 50 mètres, lesquels, en effet, ont bien des difficultés ! Il ne faut pas dire cela.

M. Dominique Tian. Mais c'est vrai !

Mme Marylise Lebranchu, *ministre*. C'est que vous avez dit tout à l'heure ! Retrouvez un langage raisonnable ! Moi, quand je me rends dans un territoire, monsieur Tian, ce n'est pas pour aller me promener ! Cela dit, je ne regrette pas d'être allée voir, parce que je ne me rendais pas compte de l'ampleur du sujet. Quand on confie une aire marine protégée à une collectivité territoriale, il faut se demander avec quels moyens. Ainsi, la ville de Bonifacio compte 3 500 habitants : comment voulez-vous dire à ces personnes qu'elles sont responsables de cette aire marine, conjointement à la région qui ne compte que 340 000 habitants ? Vous demandez à 340 000 habitants et à une commune de 3 500 habitants de trouver une solution qui vaut pour nous tous. Il faut donc arrêter de caricaturer cette question, comme cela a été fait volontairement : je le regrette parce que je pense qu'un législateur n'a pas le droit de faire campagne sur des éléments faux.

M. Jean-Frédéric Poisson. Le Gouvernement non plus !

Mme Marylise Lebranchu, *ministre*. Même si le sujet a été volontairement caricaturé, je m'engage à continuer à travailler. Cet amendement n'étant pas constitutionnel, il ne pourra pas être adopté mais, franchement, il faut retrouver un langage raisonné et raisonnable : 340 000 habitants ne peuvent pas, sans ressources, gérer pour nous tous la mise en place des coffres pour ces bateaux – celui que j'ai suivi en particulier m'a d'ailleurs dit, de très bonne foi, qu'il fallait trouver une solution : nous essaierons donc de la trouver. Paul Giacobbi a raison de continuer à se battre pour trouver une solution parce que sa collectivité n'a pas les moyens d'y répondre seule.

M. le président. La parole est à M. Jacques Moignard.

M. Jacques Moignard. Je tiens à remercier Mme la ministre car, en effet, il n'y a rien de tel que de se rendre sur les lieux pour constater ce qui se passe réellement.

M. Patrick Mennucci. Exactement ! Allez voir sur place !

M. Jacques Moignard. Le sujet a été porté bien au-delà de ce qui était nécessaire, cela a été souligné. Je retire donc cet amendement à la condition que des solutions soient trouvées. À l'extrême limite, je pense que le fait d'interdire le mouillage dans ces zones serait la meilleure des solutions pour l'écologie et pour l'avenir de notre planète.

(L'amendement n° 1145 est retiré.)